



## Fiscalité sur plus value immobilière

-----  
Par Pierrot31

Bonjour,

J'ai fait construire en 1990 une maison qui a été ma résidence principale pendant vingt ans. Puis, j'ai du déménager pour des raisons professionnelles en 2010, ce bien n'est donc plus ma résidence principale depuis une dizaine d'années et j'envisage de le revendre: dans ce cas:

- 1) sur quelle base sera calculée la plus-value (je n'ai plus toutes les factures d'il y a trente ans...)
- 2) Cette plus value sera t'elle imposable ou pas

Merci de vos réponses !!!

Pierre

-----  
Par AGeorges

Bonjour Pierre,

Ayant acquis ce bien depuis plus de 30 ans, vous échappez autant aux impôts sur la plus value qu'aux prélèvements sociaux.

Les taux étant 0 %, le calcul de la 'base' n'a plus aucun intérêt.

-----  
Par Pierrot31

Merci pour la clarté et la rapidité de la réponse!